

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Mardi 4 octobre 2022**

Absents : -

Absent excusé : -

1 – Mise à jour des tarifs communaux suite à l’augmentation des tarifs de l’énergie

Afin d’amortir l’explosion des coûts de l’énergie, Madame le Maire propose d’éteindre l’éclairage public de minuit à 5 h du matin. Après en avoir délibéré, le Conseil y émet un avis favorable.

Dans ce cadre, il convient également de répercuter ces coûts lors des locations de la salle communale, notamment en hiver. Après délibération, le Conseil décide de prévoir une somme de 50 € pour le week-end et de 25 € par jour en période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars) en supplément du prix de la location.

Concernant l’occupation des salles par les associations, une réunion sera organisée avec les présidents des différentes associations.

2 – Contrat d’assurance groupe statutaire.

Ce contrat est destiné à couvrir les coûts financiers lors d’arrêts de travail ou en cas de décès du personnel communal. En effet, les collectivités territoriales doivent supporter le paiement des prestations en cas d’absence pour des raisons de santé ou de décès. A défaut d’assurance, elles sont contraintes d’assumer le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux de l’agent. Le taux est de 6.88% pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.50% pour les autres. Ce contrat est souscrit pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Compte tenu du risque financier encouru, le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’autoriser la Maire à signer cette convention avec le centre de gestion du Doubs.

3 – Travaux passages PMR (Personne à Mobilité Réduite)

L’entreprise EUROVIA va commencer les travaux du Chemin de l’Epenay. Afin de bénéficier de tarifs avantageux (pas de frais d’installation de chantier), un devis pour la réalisation de passage PMR (obligatoire dans le cadre de l’accessibilité) a été demandé. Il s’agit du remplacement des bordures hautes par des bordures basses Grande rue et par la mise en place de bordures vers la fontaine afin d’éviter la dégradation du mur par les divers écoulements d’eau. Ce devis s’élève à 3 000 € HT. Après délibération, le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

4 – Renouvellement ordinateur secrétariat de mairie

Il convient de renouveler le matériel informatique du secrétariat de mairie, l’actuel ordinateur étant devenu obsolète. Des devis ont été demandés. C’est l’entreprise FM informatique pour un montant de 1 094 €HT qui a été retenue. Mme le Maire précise qu’une subvention au titre de la DETR sera demandée (30%). Unanimité.

5) Modifications budgétaires

Les travaux de l'Epenay, l'achat des chauffe-eau pour le locatif, le renouvellement de l'ordinateur du secrétariat ainsi que les passages n'ayant pas été prévus au budget, il convient d'établir une décision budgétaire modificative. Considérant l'augmentation des taux d'intérêt, il a été jugé opportun de souscrire les emprunts relatifs aux travaux du Chemin de l'Epenay ainsi que ceux du remplacement des chauffe-eau du locatif sans délai.

Elle s'établira ainsi :

Nature	Dépenses	Recettes
EPENAY	+ 87 000 € (travaux)	+ 87 000 € (emprunt)
Chauffe-eau locatif	+ 22 000 € (travaux)	+ 22 000 € (emprunt)

Pour l'ordinateur et les passages PMR, il sera procédé à un mouvement de crédit à l'intérieur de la section d'investissement.

Ces modifications conservent l'équilibre global du budget.

6 – Adhésion de la commune de Dampjoux à PMA

Par délibération du 21.09.2022, la commune de Dampjoux, actuellement membre de la communauté de communes de Maïche, a demandé son adhésion à PMA dans un souci de répondre aux attentes de sa population. Après approbation de cette adhésion par le conseil communautaire de PMA, l'avis des communes est sollicité. Le Conseil émet un avis favorable à cette intégration.

7 – Bois 2023

L'entreprise MASSON qui réalisait le façonnage et la livraison du bois de chauffage ne souhaite plus continuer. Mr PICQUARD de Saint-Julien, dûment habilité, serait d'accord pour réaliser le façonnage et la livraison des stères pour un montant respectivement de 25 €HT le stère pour le façonnage et 10 €HT pour la livraison. Eu égard à la difficulté pour trouver un bûcheron, le Conseil donne son accord pour retenir la proposition de Mr PICQUARD.

8 – Informations et questions diverses

- Ordures ménagères :

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, la société SULLO procédera entre le 10 octobre et le 21 novembre 2022 à la distribution des bacs auprès des foyers concernés.

- Transports :

PMA lance, par l'intermédiaire du réseau Evolity Pays de Montbéliard, une solution de covoiturage sur l'ensemble de son territoire via l'application **Karos**. Il vous suffit de télécharger l'application et de renseigner vos informations (adresses, horaires.....). Le prix sera de 1€, le supplément étant pris en charge par PMA.

- Stationnement dans le village :

Le stationnement reste un problème dans le village, sa configuration étant telle qu'elle ne facilite pas les choses..... La municipalité fait son possible pour y remédier. Elle sollicite les habitants pour l'utilisation de toutes les surfaces disponibles afin de réduire au maximum les désagréments occasionnés par le stationnement gênant.